



Département du Nord
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 juillet 2026

Date de convocation

30 JUIN 2026

Date d'affichage

30 JUIN 2026

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....33

Présents.....27

Votants.....33

N° DEL-26-57

Objet

**Approbation du
règlement de
l'établissement de
l'école municipale de
musique**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Sabine SACLEUX, 1^{ère} adjointe - Céline PLATEEL-THUIN, Laurence MOREL, Jimmy LEGRAIN, Isabelle DUPONT, Thomas JORIEUX, adjoints - Jean-Paul CLEMENT, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Annie MACKE, Eric LANTOINE, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Joël BOUTE, Frédérique VISTE, Frédéric BROUTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Bruno LECLERCQ, Priscilla REMY, David CALONNE, Estelle BOUTE, Clément LEFEVRE, conseillers municipaux délégués - Virginie MELKI-TETTINI, Karim BERBACHE, Malika LERICHE, Ludovic MORTAGNE, Elodie THIEME, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés :

Serge MOREAU, adjoint au Maire, avait donné procuration à Clément LEFEVRE, conseiller municipal délégué
Patrick LEMAIRE, adjoint au Maire, avait donné procuration à Frédéric BROUTIN, conseiller municipal délégué.
Edwige PAYE – BEN YASMINA, adjointe au Maire, avait donné procuration à Nathalie KOSOLOSKY, conseillère municipale déléguée.
Jérôme LEMAN, conseiller, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller.
Marie-Christine MINCHILLI, conseillère, avait donné procuration à Elodie THIEME, conseillère.
Laurent JEANNAS, conseiller, avait donné procuration à Ludovic MORTAGNE, conseiller.

Secrétaire de séance : Jimmy LEGRAIN

COMMUNE DE MARLY (59)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2026

Rapport :

L'École municipale de musique de Marly constitue un équipement culturel de service public au service des habitants. Accueillant environ 150 élèves, enfants dès l'âge de 3 ans comme adultes, elle propose une offre diversifiée d'enseignements et de pratiques collectives, organisée autour de plusieurs parcours pédagogiques.

Afin de clarifier et d'harmoniser les règles applicables au sein de l'établissement, un travail de refonte a été engagé par la direction de l'école de musique. Ce travail a conduit à l'élaboration d'un règlement de l'établissement, regroupant dans un document unique le règlement intérieur et le règlement des études.

Ce document fixe notamment les conditions d'inscription et de réinscription, l'organisation des différents cursus, les modalités de suivi pédagogique, les règles de vie collective, ainsi que les droits et obligations des élèves et de leurs représentants légaux. Il rappelle également les principes de fonctionnement de l'établissement, les conditions de participation aux activités collectives et les modalités applicables en cas d'absence des élèves ou des enseignants.

Le règlement de l'établissement a vocation à constituer un cadre lisible, cohérent et accessible pour l'ensemble des usagers de l'école de musique, tout en offrant aux enseignants un support commun pour la mise en œuvre du projet pédagogique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le règlement d'établissement de l'école municipale de musique afin de garantir la transparence et l'équité dans les relations entre la collectivité, l'équipe pédagogique et les familles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses dispositions relatives à l'enseignement artistique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal portant création de l'École Municipale de Musique ;

Vu le projet de règlement d'établissement élaboré par la direction de l'École Municipale de Musique ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver le règlement de l'établissement de l'école municipale de musique de Marly, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Annie MACKE,

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 06/08/2026

ID : 059-215903832-20260709-DEL_26_57-DE

S'LO

Après en avoir délibéré,
31 voix pour, 2 abstentions (J. LEMAN, K. BERBACHE).

- ADOPTE la proposition.

Le secrétaire
Jimmy LEGRAIN

A blue ink signature of Jimmy LEGRAIN, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over a circular official stamp of the Municipality of Marly-le-Roi (99-26).

Le Maire
Jean-Noël VERFAILLIE

A blue ink signature of Jean-Noël VERFAILLIE, featuring a large 'J' and 'V' with a horizontal stroke, written over a circular official stamp of the Municipality of Marly-le-Roi (99-26).

Transmis en sous-préfecture le 16/08/2026...
Document exécutoire à compter du 16/08/2026